

Je ne peux pas me rendre à pied au travail alors que c'est loin. Est-ce que vous pouvez m'aider pour y aller ?

Publié le : 09 octobre 2020

OUI.

Des aides à la mobilité existent en plus du covoiturage entre collègues ou via des plateformes telles que

[Blablacar](#)

Régie Mobilité

La régie mobilité de l'AMIE permet sous conditions de louer des véhicules 2 et 4 roues à moindre coût, avec possibilité d'acquisition d'un véhicule.

Tarif SNCF

La Région Grand Est met en place des **aides à la mobilité pour les demandeurs d'emploi**. Pôle Emploi, les Missions locales, CAP Emploi disposent de ces « bons emploi formation ». Vous ne devrez alors payer que **20% du tarif normal SNCF**. La réduction est accordée pour un aller simple ou un aller-retour.

La carte solidaire TER Grand Est est délivrée gratuitement aux personnes relevant de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC). Elle vous permet d'obtenir 80 % de réduction sur le réseau TER Grand Est.

<https://www.ter.sncf.com/grand-est/offres/forfaits/carte-solidaire>

Bourse au permis

La **Mission locale du Nordmeusien** organise la possibilité de financer les permis de conduire à des jeunes de moins de 26 ans contre des heures de bénévolat. **La Bourse au permis Mission locale de Verdun : 03.29.86.25.26.**

Fonds d'Accès à l'Emploi (FAE)

Spécifique en Meuse, le **Fonds d'Accès à l'Emploi (FAE)**, favorise (sous conditions) le départ en formation et la mobilité, à des licenciés économiques, des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi souhaitant suivre une formation qualifiante ou reprendre un emploi. **Contact : Département de la Meuse - 03.29.45.76.50. ou par**

[formulaire de contact](#)

(choix Insertion)

Pour une formation qualifiante, permettant l'accès aux métiers en tension, une formation s'inscrivant dans les enjeux de compétences du CCTEF Meusien ou pour une formation à visée professionnalisante (à plus de 20km aller/retour du domicile) : aide pour un aller/retour par semaine, hébergement et repas (50€/jour) ou 0,20€/km (plafond à 750€/an/bénéficiaire).

Pour une reprise d'emploi (à plus de 20km aller/retour du domicile) CDI ou CDD de 6 mois ou plus, exclusivement pendant la période d'essai (1 mois maximum) : aide pour un aller/retour par semaine, hébergement et repas (50€/jour) ou 0,20€/km (plafond à 750€/an/bénéficiaire).

Contactez nos services départementaux pour être guidé : 03.29.45.76.53. ou **par**

[formulaire de contact](#)

(choix Insertion)



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55

